



APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

Projet spécifique : Espaces de restauration – Place Bellecour – Parc Blandan

Cet appel à candidatures vise à sélectionner des restaurateurs ambulants proposant une offre de restauration légère dans deux espaces de convivialité mis en place dans le cadre de l'édition 2023 de la Fête des Lumières.

Ces espaces s'inscriront dans la programmation officielle de l'événement.

Cahier des charges

I. Le contexte

Évènement majeur du paysage culturel lyonnais, la Fête des Lumières est une manifestation populaire et gratuite qui attire chaque année près de 2 millions de visiteurs sur 4 soirs, autour du 8 décembre.

Issue d'une tradition locale née en 1852 avec la pose de lumignons aux fenêtres le soir du 8 décembre, symbolisant un moment de partage et de liesse collective, la Fête est devenue un rendez-vous incontournable où les habitants, les visiteurs mais aussi les professionnels se retrouvent autour de la création lumière contemporaine.

La recherche d'économies d'énergie, l'utilisation de matériaux écoresponsables, le recyclage ou le réemploi sont des préoccupations essentielles dans l'organisation de l'événement.

En ce sens, la Fête des Lumières est bien plus qu'un festival de lumière ; elle est une expérience festive, artistique, culturelle et humaine qui tend à évoluer au fil des ans.

Cette année, la Fête se déroulera pendant 4 soirées du **jeudi 7 au dimanche 10 décembre 2023**.

Pour en savoir plus : www.fetedeslumieres.lyon.fr

II. Présentation de la consultation

Pour la première fois, l'édition 2022 de la Fête offrait à ses spectateurs, deux espaces de convivialité, dotés d'offres de restauration, l'un sur la Place Bellecour, l'autre sur la pelouse haute du Parc Blandan. Cette initiative est reconduite pour l'édition 2023 du festival.

La Ville de Lyon, qui est organisatrice de la Fête des Lumières, délèguera la conception et la gestion des espaces de convivialité à un prestataire extérieur. Aussi, cet interlocuteur sera le contact opérationnel des restaurateurs ambulants sélectionnés à l'issue de cet appel à candidatures, afin de coordonner et mettre en œuvre le projet.

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

L'offre attendue de la part des candidats, devra être de nature à renforcer l'attractivité du site pour le public durant les quatre soirs de la Fête des Lumières, en complément de la programmation artistique. La proposition d'une offre de restauration légère, renforcera le caractère chaleureux, convivial et festif du projet à l'échelle du site.

III. L'esprit du projet

Place Bellecour :

Cette année encore, la Place Bellecour prendra la forme d'un espace d'accueil et de convivialité pour le public, agrémenté d'une *lumière*, afin de permettre au public de profiter d'un moment de détente en plein cœur du centre-ville. Cet espace qui sera largement articulé autour de la statue équestre de Louis XIV, comprendra uniquement des restaurateurs ambulants (11 emplacements : 6 containers chacun équipé de 2 tables, lumières, prises, bac à bio-déchets, 2 triporteurs, 3 caravanes équipées de plan de travail, bac à déchets et prises), un espace composé de tables et de bancs permettant au public de consommer sur place, et un espace de détente composé de canapés et de tables basses.

Parc Blandan :

La Ville à hauteur d'enfants constitue un axe fort du mandat de l'exécutif lyonnais. De ce fait, la Fête des Lumières développe des projets en direction du jeune public, au contenu artistique et pédagogique adapté. La pelouse haute (ou pelouse centrale) du Parc Sergent Blandan est un lieu nouveau, investi pour la 3^{ème} année consécutive, par une programmation d'œuvres et d'animations ludiques dédiée aux enfants et à leurs familles.

En complément de la proposition artistique et ludique décrite ci-dessus, une zone de convivialité et de restauration sera installée dans le Parc. Située à proximité des œuvres, elle sera composée de 3 emplacements de restauration au maximum, et d'un espace composé de tables et de bancs permettant au public de consommer sur place.

Important : Les engins motorisés étant interdits dans le périmètre de sécurité de la Fête des Lumières, les structures de type food trucks ne peuvent être admises. Seules les candidatures proposant l'utilisation de structures non motorisées type caravanes, tentes, stands, triporteurs.... seront retenues.

IV. Contenu de l'offre attendue

Le présent cahier des charges, a pour but d'exposer les modalités de candidature pour l'occupation d'un espace de restauration au regard des critères suivants :

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

- **Offre de restauration** : Une carte créative, saine, privilégiant les circuits courts, la traçabilité des produits, la filière biologique, des produits locaux, artisanaux, intégrant des propositions végétariennes (sans gluten, végan...) sera valorisée.

Une attention particulière sera portée à la variété et la qualité des produits proposés.

La Ville de Lyon veillera à respecter un équilibre entre les offres de restauration salée et sucrée.

- **Politique tarifaire** : L'offre doit faire l'objet d'une politique tarifaire abordable pour le public, afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter.
- **Gestion des déchets** : Le prestataire s'engage à collecter sur site l'ensemble des déchets directement générés par son activité et à les porter au point de collecte convenu avec la Direction technique de la manifestation.
- **Réduction des déchets** : Le prestataire sera attentif aux contenants favorisant la réutilisation (ex gobelets réutilisables) et le recyclage. Si l'usage de vaisselle compostable est envisagé, le prestataire devra s'assurer que celle-ci est réellement valorisable (flocage, revêtement plastique..)
- **Période d'exploitation** : jeudi 7 au dimanche 10 décembre 2023 inclus. Service en continu, pendant les horaires d'exploitation de la Fête des Lumières.

PLACE BELLECOUR

Les **horaires** seront les suivants (à confirmer) :

Jeudi 7, Vendredi 8 et samedi 9 décembre : 19h – 23h

Dimanche 10 décembre : 18h – 22h

A savoir que les espaces de restauration ouvrent 1 heure avant l'ouverture de la Fête des Lumières.

- **Type de restauration** :
 - Conviviale, d'inspiration Street-food / Guinguettes, l'offre proposée au public prendra la forme d'une restauration légère qualitative, déclinée en propositions salées et sucrées, elle sera adaptée à la saison (produits chauds et de saison).
 - Les produits pourront être consommés sur place ou emportés.

PARC BLANDAN

Le Parc Blandan, afin de correspondre au rythme du jeune public, devrait fonctionner sur des horaires décalés par rapport au reste de la programmation, à savoir les Jeudi 7, Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre de 17h30 – 21h30 (à confirmer).

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

- **Type de restauration :**

- Critères identiques, avec une attention particulière portée sur le jeune public et les familles.
- Les produits pourront être consommés sur place ou emportés.

V. Conditions de mise à disposition technique de l'emplacement et de l'occupation du domaine public

L'offre doit être compatible avec les installations techniques de l'emplacement proposé.

Il n'y a pas de raccordement possible à un point d'eau.

L'électricité sera fournie par La Ville de Lyon. Chaque restaurateur ambulant disposera d'une puissance maximale de 8 kW (Bellecour) 6kW (Blandan) et prévoira une prolongation électrique d'au moins 10 mètres.

L'aménagement des « stands » est effectué par l'exploitant et sous sa responsabilité.

L'usage de **bouteilles de gaz** domestique pour l'alimentation des appareils de cuisson des restaurateurs ambulants sera possible sous les conditions suivantes :

- Flexibles de raccordement avec date limite d'utilisation à jour.
- Présence de 2 bouteilles maximum par commerce ambulant par jour pour l'alimentation des appareils avec un poids total de gaz limité à 13 kg. Il n'y a pas de zone de stockage prévue pour les bouteilles de gaz.
- Changement des bouteilles de gaz réalisé hors des horaires d'accueil du public.
- En cas d'utilisation d'huile chaude, les commerces ambulants concernés seront équipés d'une couverture anti-feu.
- Chaque commerce ambulant sera équipé d'extincteurs adaptés et de couverture de feu (si utilisation d'huile de friture) à sa charge.
- L'ensemble des **modalités** de fonctionnement et des **horaires** d'accès à l'espace mis à disposition seront définis en lien avec les équipes techniques de la Fête des Lumières.

Conformément aux articles L.2125-1 et L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une **redevance**, détaillée dans un arrêté officiel d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Le montant de cette redevance sera égal à 31 €/jour l'exploitation + 3 €/jour pour l'électricité soit 34€ x 4 jours d'installation = **136 € pour la période**.

La mise à disposition de l'emplacement fera l'objet d'un **permis de stationnement** délivré par Le Maire de Lyon.

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

Tout autre **véhicule** que les commerces ambulants ne pourra être stationné sur le périmètre d'exploitation du site.

En cas d'**annulation** de la Fête des Lumières (situation sanitaire, sécuritaire..), aucune compensation financière ne pourra être versée aux candidats sélectionnés.

VI. Constitution du dossier de candidature

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville de Lyon d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé des éléments suivants :

- Une **présentation du candidat** comportant une description de son parcours professionnel, ainsi que des références ;
- Une **note d'intention** du projet proposé avec une photographie du module (uniquement sur Blandan) de restauration et un descriptif des prestations proposées (type de produits proposés à la vente, tarifs, personnel mis à disposition etc...) ;
- Une **note technique** relative au matériel utilisé, à l'articulation des moyens techniques et au respect des règles d'hygiène en vigueur ;
- Un **descriptif de la démarche environnementale** et durable proposée : utilisation de produits éco-responsables, mise en valeur des circuits courts, de l'économie circulaire etc... ;
- une **attestation d'assurance** en cours de validité ;
- les **licences** relatives à l'activité ;
- un **extrait K-bis**, ou tout autre document équivalent, de moins de 3 mois du candidat.

Le dossier complet doit être adressé uniquement de manière dématérialisée à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : deca.kiosques@mairie-lyon.fr

Les documents devront être envoyés sous format PDF. Un accusé de réception des dossiers sera transmis par retour de mail et actera de la prise en compte de la candidature.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **02 octobre 2023 à midi**.

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

VII. *Calendrier*

- Début août : Lancement de l'appel à candidatures
- 02 octobre – midi : Date limite pour la réception des offres
- Mi-octobre : Sélection des prestataires
- 19 octobre : Notification aux candidats
- 6 décembre : Répétition générale
- 7 – 10 décembre : Fête des Lumières, exploitation
- 11 décembre : Démontage

VIII. *Critères de sélection*

Les candidats retenus seront ceux qui auront reçu la meilleure note globale à l'issue de l'examen des candidatures. Les offres seront jugées sur 100 points en fonction des critères hiérarchisés indiqués ci-après :

- Expérience du candidat dans l'activité proposée : parcours, CV, références...(10 points)
- Projet proposé :
 - **Offre de restauration** (20 points) : Qualité, diversité et originalité des produits proposés, en adéquation avec les critères énoncés dans le cahier des charges. [Produits locaux et artisanaux et Produits bio minimum 50%]
 - **Moyens techniques du candidat** (20 points) :
Description des équipements et de l'expérience professionnelle tant sur le respect des normes d'hygiène, que sur la traçabilité des produits proposés (respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires) ; autonomie sur le matériel nécessaire chaud et froid.
 - **Gamme de prix cohérente et abordable** pour l'ensemble des produits : (20 points)
[Autonomie d'encaissement, tous moyens doit être accepté et TPE obligatoire]
 - **Qualité visuelle et esthétique** : (5 points)
Sera apprécié le soin apporté au visuel de la structure de vente, ainsi que son intégration à l'environnement paysager du lieu.
 - **Qualité du dossier de candidature** (5 points):
Dossier complet, qualité et clarté de la présentation du projet. Exemple de menus.
- Appréciation de la démarche écoresponsable de l'activité : (20 points)

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

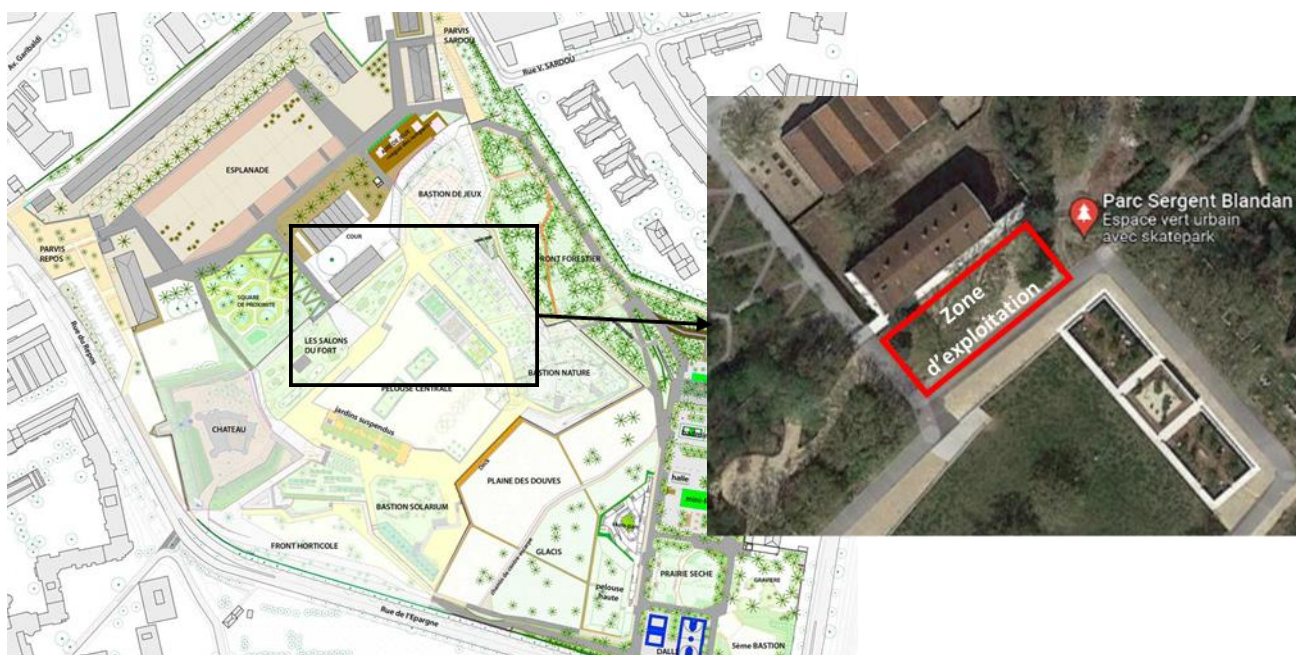
La Ville de Lyon se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant déposé une offre recevable dans le but d'améliorer l'offre de services aux visiteurs et d'améliorer l'intégration des modalités d'exercice de l'activité telles que proposées par chaque candidat. Cette négociation pourra le cas échéant intervenir au moyen d'une audition des candidats ou d'échanges de mails ou par tout autre moyen permettant la transparence et la traçabilité de la négociation, et pourra porter sur n'importe quel élément de la proposition.

APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

XI. Annexes

- **Implantation du Parc Sergent Blandan**



APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023



APPEL A CANDIDATURES

Fête des Lumières 2023

- *Implantation de la Place Bellecour*

